

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 35

En exercice : 35

Présents : 30

Représentés : 5

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8

OBJET : Modification de trois Autorisations de Programme (AP) Crédits de Paiement (CP) - Création de quatre Autorisations de Programme (AP) et Crédits de Paiement (CP)

L'An deux mille vingt et un, le huit avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le deux avril, s'est assemblé en visioconférence en application de l'article 2 de la LOI n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, GALANTE-GUILLEMINOT Muriel, RENAUX Michel, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, GAGNARD Françoise, LE ROUZES Estéban, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADOARISOA Véronique, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, BERTHIER Etienne, COLLET Cécile, SOMMIER Jean-Yves, KATHOLA Pierre, MERGY Gilles, GOUJA Sonia, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux.

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

BULLET Anne

PORCHERON Jean-Claude

LHOSTE Roger

SAUCY Nathalie

KEFIFA Zahira

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

pouvoir à

LAFON Dominique

CONSTANT Pierre-Henri

CHAMBON Emmanuel

GAGNARD Françoise,

HOUCINI Mohamed,

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M E. LE ROUZES est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311.3 et R.2311-9,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'instruction codificatrice M14,

Vu la délibération n° DEL181112_6 du 12 novembre 2018 portant création de trois autorisations de programme AP crédits de paiement CP,

Vu la délibération n° DEL190318_7 du 18 mars, modifiant les AP/CP,

Vu la délibération n° DEL190928_8 du 26 septembre 2019, modifiant les AP/CP,

Vu la délibération n° DEL200710_6 du 10 juillet 2020, modifiant les AP/CP,

Vu la délibération n° DEL 201126_3 du 26 novembre 2020 modifiant les AP/CP,

Considérant la nécessité d'ajuster la répartition des crédits de paiement au réalisé, en particulier au réalisé 2020, de déterminer les CP pour 2021 selon les prévisions budgétaires, de prolonger les AP de la Place De Gaulle et du gymnase du Parc sur 2022, d'augmenter le montant de l'AP place de la Cavée,

Considérant que la réalisation de quatre projets d'aménagement importants nécessite le recours à un mode de gestion permettant d'échelonner au mieux les financements à apporter,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit (AP / CP) :

Place du Général de Gaulle et parc La Boissière

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 novembre 2020	Modification 8 avril 2021
Montant global de l'AP	3 039 852,00	3 039 852,00	3 410 081,00	3 710 440,30	3 710 440,30	3 710 440,30
CP 2018	458 041,00	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80	134 513,80
CP 2019	1 993 324,00	1 800 000,00	2 889 600,00	2 245 593,50	2 245 593,50	2 245 593,50
CP 2020	588 487,00	1 105 338,20	385 967,20	1 330 333,00	1 080 333,00	778 418,55
CP 2021					250 000,00	300 000,00
CP 2022						251 914,45

Place de la Cavée

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 novembre 2020	Modification 8 avril 2021
Montant global de l'AP	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 334 005,00	2 385 263,44
CP 2018	313 139,00	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18	77 036,18
CP 2019	1 792 814,00	1 700 000,00	1 700 000,00	450 448,38	450 448,38	450 448,38
CP 2020	228 052,00	556 968,82	556 968,82	1 200 000,00	1 724 000,00	1 657 778,88
CP 2021				606 520,44	82 520,44	200 000,00

Gymnase du Parc

	Création 12 nov 2018	Modification 18 mars 2019	Modification 26 septembre 2019	Modification 10 juillet 2020	Modification 26 novembre 2020	Modification 8 avril 2021
Montant global de l'AP	6 909 424,00	6 909 406,00	6 909 406,00	7 617 184,00	7 617 184,00	7 617 184,00
CP 2018	767 378,00	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82	396 437,82
CP 2019	3 480 945,00	1 200 000,00	1 200 000,00	595 124,65	595 124,65	595 124,65
CP 2020	2 661 101,00	5 312 968,18	5 312 968,18	2 700 000,00	2 944 000,00	1 921 034,76
CP 2021				3 925 621,53	3 681 621,53	3 620 000,00
CP 2022						1 084 586,77

Article 2 : de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivants (AP / CP) :

1 / Rénovation de l'école maternelle Scarron

Montant global de l'AP	1 920 000
CP 2021	180 000
CP 2022	1 740 000
TOTAL	1 920 000
FINANCEMENT	
Ressources propres	325 000
Subvention	1 280 000
Récupération de la TVA	315 000
TOTAL	1 920 000

2 / Rénovation du centre de loisirs Pierre Bonnard

Montant global de l'AP	3 360 000
CP 2021	80 000
CP 2022	1 500 000
CP 2023	1 780 000
TOTAL	3 360 000
FINANCEMENT	
Ressources propres	603 000
Subvention	2 206 000
Récupération de la TVA	551 000
TOTAL	3 360 000

3 / Création de l'espace culturel et associatif Jean Moulin

Montant global de l'AP	1 650 000
CP 2021	100 000
CP 2022	1 550 000
TOTAL	1 650 000
FINANCEMENT	
Ressources propres	580 000
Subvention	800 000
Récupération de la TVA	270 000
TOTAL	1 650 000

4 / Construction de vestiaires de rugby

Montant global de l'AP	2 000 000
CP 2021	900 000
CP 2022	1 100 000
TOTAL	2 000 000
FINANCEMENT	
Ressources propres	706 000
Subvention	966 000
Récupération de la TVA	328 000
TOTAL	2 000 000

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme. la Trésorière Municipale

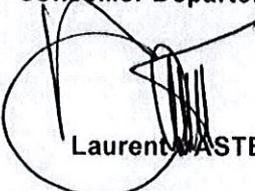
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

**Le Maire
Conseiller Départemental**




Laurent CASTEL

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception

En préfecture le 19/04/21

Publication/Affichage du 20/04/21 au 20/06/21

Pour le Maire par délégation

Le Directeur Général des Services

